

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que:

Le conseil de cette municipalité, à une séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, a approuvé le règlement numéro 432 qui a pour titre :

### « Règlement 432 modifiant les usages autorisés dans les zones 102 I, 139 I, 140 C et 145 C »

Que ce règlement a reçu l'approbation du Conseil de la MRC de Bellechasse le 27 novembre 2019.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au 134 rue Principale, Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Anselme ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.**



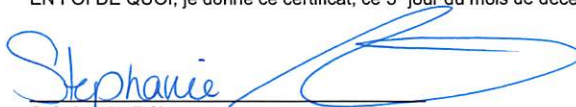
**Stéphanie Bélanger**  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.



**Stéphanie Bélanger**  
Secrétaire-trésorière adjointe